

Titre Professionnel

Agent de Maintenance du Bâtiment

Durée :

847 heures

Le Titre Professionnel AGENT DE MAINTENANCE DU BATIMENT niveau 3 (code NSF : 230 R) se compose de quatre activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation.

A cette activité type correspond un Certificat de Compétences Professionnelles

L'agent de maintenance du bâtiment réalise des interventions courantes d'entretien, de dépannage et d'aménagement, le plus souvent dans des locaux collectifs (lycées/maisons de retraite/administrations).

CCP 1 – ASSURER LA MAINTENANCE COURANTE DES AMENAGEMENTS INTERIEURS D'UN BATIMENT

- Effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

CCP 2 – ASSURER LA MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES D'UN BATIMENT

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

CCP 3 – ASSURER LA MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES EQUIPEMENTS THERMIQUES ET SANITAIRES D'UN BATIMENT

- Effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
- Effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Prérequis

Pas de contre indication médicale à la pratique du métier (certificat médical). Première expérience professionnelle souhaitée dans le secteur du bâtiment. Avoir un projet professionnel réaliste et réalisable. Maîtrise des savoirs de base (expression écrite et orale ; opérations courantes).

Modalités d'évaluation

Jury composé de professionnels : évaluations en cours de formation, dossier professionnel, mise en situation, entretien final

Titre Professionnel

Agent de Maintenance du Bâtiment

Durée :

847 heures

Groupe de 15 stagiaires maximum

A.I.F.E

Boulevard Bérégovoy
Rue des Acacias
62640 Montigny en Gohelle
Téléphone : 03.21.76.23.07
Fax : 03.21.76.32.35
Mail : info@aife.fr



Formation accessible aux personnes en situation de handicap

INDICATEURS 2023

Taux de satisfaction	Taux d'obtention d'une qualification	Taux de sorties positives
80 %	92 %	50 %